

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE MODIFIER LA NUMÉROTATION DANS LA SECTION 5**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 13 juillet 2021, le Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle afin de modifier la numérotation dans la section 5;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le numéro de l'article 5.4 "Circonstance exceptionnelle" par le numéro 5.6 suite à l'ajout des articles 5.4 et 5.5 par le Règlement 2021-06 modifiant le Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle.

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 14 juillet 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.**

**Me Karen Loko  
Greffière**